

LA GRANDERIE 2006



DEUX SIECLES D'HISTOIRE DE "LA GRANDERIE" DE 1754 A 1952

La création de la maison sur le domaine de la Granderie, comme le plus vieux corps de logis le montre encore aujourd'hui remonte au milieu du dix-huitième siècle.

C'est un homme de lois, Jacques DESBROSSES, qui hérite par sa mère de la terre de la Granderie et qui la convertit en "seigneurie". Il y fait construire une demeure que son fils Ambroise DESBROSSES habitera comme "sieur de la Granderie". On trouve la mention du domaine en 1754 dans l'acte de mariage d'Ambroise DESBROSSES avec Marie Charlotte GABIOU. Elle devient dame de la Granderie et en sera propriétaire au décès d'Ambroise DESBROSSES.

Ce serait grâce à un "bail à rente" du domaine par Marie Charlotte GABIOU en faveur de son neveu roturier, Jean-Jacques GABIOU, que la Granderie fut épargnée lors de la révolution de 1789.

La Granderie restera propriété de la famille GABIOU jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle par transmissions successorales. Les GABIOU sont des "huîtres-sauniers" inventifs, c'est d'ailleurs un sieur GABIOU d'Etaules qui expérimenta l'élevage des huîtres sur le domaine public maritime. Auparavant,



63. Etaules. — Le Presbytère

.../...c'est finalement le Conseil presbytéral de l'église réformée d'Etaules qui hérite de la Granderie et qui décide d'y loger le pasteur de cette communauté. La Granderie restera presbytère protestant jusqu'en 1935.

les exploitants locaux, pratiquant une économie de cueillette, affinaient des huîtres sauvages dans leurs marais salants, les GABIOU sont les précurseurs des ostréiculteurs actuels.

A la fin du dix-neuvième siècle un épisode restera dans les mémoires sous le nom de « legs GABIOU-CHARRON ».

Le 18 mars 1878 Pierre Jean Jacques GABIOU meurt sans enfants à qui transmettre son patrimoine dont la Granderie. La veuve de Pierre Jean Jacques GABIOU, Marie Leota Elodie CHARRON a la charge de la succession de son époux qui avait rédigé un testament prévoyant de faire don de ses biens, en partie aux diverses églises protestantes de la région, à l'attention des pauvres et en par-

tie à la commune d'Etaules, précisément pour le domaine de la Granderie.

Ce legs mettra quelque temps pour être réalisé. En effet l'exécution des dispositions testamentaires de Pierre Jean Jacques GABIOU ne pouvaient se faire qu'après le décès de son épouse qui survint en 1888. Mais dans l'intervalle de dix ans séparant la mort des deux époux, la législation relative aux dons et legs a évolué. Les églises et clergés ne pouvaient plus recevoir des dons pour les pauvres. S'ensuivent alors des péripéties juridiques, la commune d'Etaules devant retirer son acceptation du legs. A cette complication se rajoute le fait qu'au décès de Marie Leota Elodie CHARRON c'est sa propre mère Jeanne Marie



Cette carte postale permet d'observer deux choses : le pigeonnier, qui fut longtemps signe de fortune (le nombre de boulines, ou nichoirs, étant équivalent au nombre d'hectares de la propriété) et l'ancienne porte d'entrée de la Granderie détruite par les troupes d'occupation allemandes.

Paméla DISDIER veuve de Elie Aubin CHARON qui fut chargée de la succession du patrimoine de sa fille et qui devint donc légataire universelle de son gendre Pierre Jean Jacques GABIOU. Malgré l'intention de madame veuve CHARON de faire aboutir les dispositions testamentaires de son gendre, elle ne pourra le faire de son vivant. Elle décède en 1894 et il a fallu attendre un décret du ministère de l'intérieur le 17

juin 1897 pour que cela soit possible. Dix neuf ans après le décès de Pierre Jean Jacques GABIOU, c'est finalement le Conseil presbytéral de l'église réformée

d'Etaules qui hérite de la Granderie et qui

décide d'y loger le pasteur de cette communauté. La Granderie restera presbytère protestant jusqu'en 1935.

En 1940 la Granderie accueillera des réfugiés venant de l'est de la France et fuyant devant l'invasion allemande. Après l'armistice, la Granderie fut réquisitionnée par les troupes d'occupation allemandes, qui détruisirent le porche afin de permettre le passage des chariots d'approvisionnement. Pendant cette guerre, la maison fut bombardée et en 1945 elle

était en très mauvais état. Il fallut attendre 1952 pour qu'un chantier de travail de jeunes français et allemands remette en état une partie du corps de logis grâce aux dommages de guerre. C'est à partir de cette première rénovation que la Granderie devient progressivement centre de vacances d'été et Maison Familiale de Vacances. Elle ne cessa d'évoluer jusqu'à aujourd'hui. C'est ainsi que parmi ses expériences il faut

retenir deux actions marquantes.

En 1975, à la demande des autorités françaises et avec le concours de France-Terre d'asile, la Granderie fut pendant quatre mois centre d'accueil et

d'intégration pour une cinquantaine de réfugiés du sud-est asiatique. La Granderie fut aussi un des premiers centres de vacances à organiser des séjours pour les personnes âgées.

Historique réalisé grâce aux travaux de monsieur Bernard TASTET.

Président de la société archéologique et historique de la Saintonge maritime et grâce à la documentation de la Granderie



« De la petite fenêtre dans le toit de la tour du logis, l'armateur pouvait apercevoir ses bateaux arriver sur la Seudre, très fréquentée par de nombreux navires chargés de sel. »

LA GRANDERIE EN 2006

Propos recueillis pour *Etaules Magazine* par Gérard PIOU.

Cinquante-quatre ans après sa rénovation de 1952, l'établissement est toujours une maison familiale de vacances et le nou-



veau directeur, Jérôme DROUHIN, présent sur les lieux depuis le premier mars 2006 nous en fait la présentation :

Gérard PIOU : Qui gère "la Granderie" et qui en est le propriétaire ?

Jérôme DROUHIN : La Granderie est gérée par une association locale de type loi 1901 qui s'appelle "la Salicorne". Cette association, qui est mon employeur, a son siège ici à la Granderie. La propriété de l'ensemble immobilier a été transférée récemment à une fondation nationale, la Fondation du protestantisme Français reconnue d'utilité publique. Cette fondation propriétaire en a confié par convention, la gestion à l'association la Salicorne. C'est grâce à la dynamique associative que la Granderie a perduré pendant plus de cinquante ans. L'établissement est par ailleurs affilié à une fédération nationale "Cap France" qui fédère une centaine d'établissements appelés « relais ». Cet ensemble offre plus de 16 000 places de vacances et développe annuellement 65 millions d'euros de chiffres d'affaires. C'est le premier organisme de tourisme social en France.

Gérard PIOU : Comment fonctionne la Granderie, quelle est sa capacité d'accueil ?

Jérôme DROUHIN : Nous avons deux



Salle à manger de la Granderie à l'heure du coup de feu !



Salon convivial où les résidents peuvent se retrouver.

périodes d'activité, une en "basse saison en dehors des vacances d'été" et une en "haute saison, juillet août".

Pendant la basse saison, nous faisons de l'accueil scolaire, et des groupes divers (seniors, randonneurs, fêtes familiales ...)

En juillet août, nous accueillons principalement des familles qui viennent soit de leur propre initiative, soit regroupées par un organisme social.

Pour ces accueils, la Granderie dispose de 120 lits suivant un agrément délivré par Jeunesse et Sport. Pour l'éducation nationale,



Chambre confort (avec salle de bain).

le, la capacité d'accueil est de trois classes. En toutes saisons nous pratiquons un accueil adapté pour des personnes handicapées.

Gérard PIOU : Décrivez nous l'organisation de travail.

Jérôme DROUHIN : Nous sommes quatre salariés permanents, une personne chargée de l'accueil et de l'économat, une personne responsable de l'entretien et de la maintenance des bâtiments, une cuisinière et moi-même au poste de directeur. Cette équipe de quatre personnes fonctionne donc toute l'année et elle s'étoffe pendant la période estivale de trois animateurs saisonniers dont un spécialisé en présentation de l'environnement et de la nature et deux autres orientés vers l'animation des groupes d'enfants et des familles. Pour la partie "hôtellerie restauration", nous embauchons également quatre saisonniers.

Gérard PIOU : Vous avez donc localement un impact social et économique.

Jérôme DROUHIN : Oui, nous sommes employeur et aussi acheteur local pour le fonctionnement de la Granderie. Le public accueilli est aussi client auprès des commerçants locaux. Il ne faut pas non plus oublier la taxe de séjour reversée à la commune. Sur le plan matériel après avoir fait rénover la cuisine, nous continuerons en 2007 dans cette dynamique.

Par ailleurs la Granderie peut être aussi un lieu d'animation pour la vie locale puisqu'el-



L'extension des locaux de restauration de la Granderie.



Anita PETIT, Cuisinière à la Granderie, dans ses nouveaux locaux.

le accueille, en lien avec la commune des manifestations cyclistes, ou cette année l'école du cirque éducatif. Nous avons aussi le projet d'en faire le lieu de rendez vous pour la prochaine fête de la musique. La Granderie est ouverte à tous projets socio-culturels. L'infrastructure se prête à ces manifestations que je souhaite développer. Cet été par exemple, nous accueillerons des stages musicaux ainsi que des chorales.



La Granderie, côté parc.



Le parc automobile de la Granderie permet de nombreuses excursions.



La Granderie, côté rue.

